

# SYNDICAT MIXTE AERODROME PAMIER LES PUJOLS

## GRILLE TARIFAIRE applicable au 01/04/2023



Applicable à tous les aéronefs à l'exception :

des aéronefs en mission officielle

des aéronefs effectuant un retour forcé sur le terrain pour des raisons techniques ou météorologiques

<b>REDEVANCES € HT SELON LE TONNAGE</b>	<b>JUSQU'À 1,5 TONNES</b>	<b>DE 1,5 À 6 TONNES</b>	<b>PLUS DE 6 TONNES</b>
<b>ATTERRISSAGE (y compris le décollage)</b>	5	9	10 + 2,5 la tonne (t)
REMISE DE GAZ	2,5	4,5	
GIRAVIONS - REDUCTION DE 50%			
BALISAGE (quelque soit la durée)	18	19	23,5
STATIONNEMENT (gratuité des 2 premières heures)	0,35/t/h	0,35/t/h	0,35/t/h
ABRI PAR JOUR	7	15	15 + 3,5 la tonne (t)

**Dispense de redevance d'atterrissage pour les aéronefs basés sur un autre aéroport et assujettis à une redevance semestrielle selon les conditions de l'article 9 bis de l'arrêté du 24 janvier 1956**

### PRESTATIONS EXCEPTIONNELLES EN € HT

1-OUVERTURE EXCEPTIONNELLE HORS HORAIRES AFIS OU DE NUIT	87,50 € HT la première heure
2-BALISAGE	17,50 € HT la première heure
POUR 1 et 2 AU DELA DE LA PREMIERE HEURE	46,00 € HT PAR 1/4 D'HEURE SUPPLEMENTAIRE

### FORFAITS ET ABATTEMENTS POUR LES USAGERS BASES

SOCIETE DE TRANSPORT ET TRAVAIL AERIEN	FORFAIT 165,00 € HT/AN POUR 400 MOUVEMENTS
AEROCLUB	FORFAIT 1750,00 € HT/AN POUR 3500 MOUVEMENTS
CENTRE ECOLE DE PARACHUTISME SPORTIF	FORFAIT 9000,00 € HT/AN POUR 6000 MOUVEMENTS aéronef > 3 t
CONSTRUCTEURS AMATEURS ET DIVERS PRIVES	FACTURATION AU MOUVEMENT(-50%) OU FORFAIT DE 110 € HT/AN
<b>APPLICATION DU PLEIN TARIF AU DELA DES FORFAITS</b>	

### FRAIS DE FACTURATION EN € HT

PAIEMENT AU COMPTANT SUR SITE	aucun frais
PAIEMENT SUR FACTURE (frais de gestion mensuelle)	4,6
FRAIS DE RECHERCHE D'IMMATRICULATION	5,2

### TARIFS ABRI BASES EN € HT

AERONEFS CONSTRUCTEURS AMATEURS ( par place)	51,00 / MOIS
AERONEF PRIVE	86,50 / MOIS
AEROCLUB	2120,00 / AN

### AUTRES TARIFS EN € HT

LOCATION ANNUELLE DE BUREAU	42/MOIS
-----------------------------	---------